

Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 19 janvier 2026

La séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 19 janvier 2026, a été marquée par des décisions structurantes touchant la gouvernance interne, la transition énergétique et la gestion des infrastructures. Parmi les faits saillants, on note la mise en place d'une nouvelle structure politique et administrative visant à accroître la reddition de comptes et l'efficacité des élus à travers des groupes responsables et des agents de liaison.

Sur le plan environnemental, la Ville intensifie ses efforts d'électrification en ajustant ses programmes de subventions pour favoriser la conversion complète vers l'électricité plutôt que la biénergie. Parallèlement, le programme de végétalisation des rives est étendu à l'ensemble des lacs du territoire pour pallier le manque de participation initial. Enfin, d'importants ajustements budgétaires ont été nécessaires pour des projets d'infrastructures routières en raison de contraintes géologiques imprévues, tandis que le conseil a adopté un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les élus.

Gouvernance et restructuration administrative

Une réforme majeure de la structure politique et administrative a été adoptée afin de mieux répondre aux engagements électoraux et d'optimiser le suivi des dossiers municipaux.

Nouvelle structure de groupes responsables – Le conseil a officialisé la création de six groupes responsables – Administration, finances et ressources humaines; Loisirs, culture et vie associative; Qualité de vie et développement social; Participation citoyenne et communications; Environnement, mobilité durable et réduction des GES; Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique. Chaque groupe sera dirigé par des élus chargés de superviser des secteurs spécifiques et de produire un rapport annuel public. La liste des élus associés aux différents groupes sera bientôt accessible sur le site de la Ville.

Agents de liaison et comités – La Ville introduit le rôle d'agent de liaison pour assurer un pont direct entre l'administration et les organismes communautaires. Ces agents assisteront aux rencontres des organismes (sur invitation) pour faciliter la communication et le soutien financier sans nécessairement disposer d'un droit de vote.

Par ailleurs, les commissions et comités existants ont été réévalués : certains ont été abolis pour manque de performance, tandis que d'autres, comme le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le Comité de la famille, sont maintenus et intégrés aux nouveaux groupes responsables.

Transition énergétique et développement durable

La Ville de Prévost réaligne ses incitatifs financiers pour accélérer la décarbonation du secteur résidentiel et la protection de ses écosystèmes aquatiques.

Électrification résidentielle (Règlements 837-1 et 838-2) – Le conseil a modifié ses programmes d'aide financière pour favoriser l'électrification complète au détriment des énergies fossiles :

- Hausse des subventions : Le montant pour le passage du gaz ou mazout vers l'électrique passe de 350 \$ à 500 \$.
- Appareils ménagers : La subvention pour le remplacement des poêles, foyers, sècheuses et chauffe-eau passe de 150 \$ à 250 \$.
- Réduction pour la biénergie : Afin d'encourager la conversion 100 % électrique, l'aide pour l'ajout de la biénergie à un système existant est réduite de 350 \$ à 200 \$.
- Statistiques de conversion : À ce jour, environ 20 % des résidences de Prévost (93 installations sur un potentiel de 500) ont été converties vers l'électrique ou la biénergie.

Protection des lacs et environnement

- Végétalisation des rives (Règlement 846-1) – Le programme de subvention pour la plantation d'arbres, initialement réservé au lac Saint-François, est désormais étendu à tous les lacs de la ville. Un budget de 1 500 \$ est prévu pour 2026.
- Consommation responsable : Le programme de subvention pour l'achat de contenants réutilisables est prolongé de 12 mois. À ce jour, 2 286 \$ ont été versés à quatre commerces participants (sur un budget de 9 000 \$).
- Qualité de l'eau – Désignation de représentants (Joey Leckman et Frédéric Marceau) au sein du Comité municipal de protection du bassin versant de la rivière du Nord.

Plaidoyer constitutionnel

Le maire a porté le message des élèves de l'école Champ-Fleurie

jusqu'à l'Assemblée nationale en décembre dernier, lors de la remise de la Chaise des générations « Notre futur n'est pas entre nos mains, mais malheureusement il est entre les vôtres. »

Séance d'information sur l'efficacité énergétique

L'organisme Écohabitation tiendra une rencontre gratuite le 25 février pour présenter le programme « Je Rénov Éco ». L'organisme cible les propriétaires utilisant le mazout ou le gaz. Le but à atteindre est une électrification intelligente aidée de subventions d'Hydro-Québec (pouvant dépasser 75 %).

Plan climat de la MRC

La MRC de La Rivière-du-Nord élabore actuellement son Plan climat. Les citoyens sont invités à s'impliquer via : une consultation publique le 28 janvier. Des sondages en ligne disponibles sur le site web de la MRC jusqu'au 13 février.

Gestion financière et infrastructures

La Ville de Prévost accélère deux projets structurants touchant directement les infrastructures communautaires. D'une part, elle se prépare à déposer, avant février 2026, une demande de subvention pour l'agrandissement du terrain de baseball municipal dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air. L'objectif est clair : permettre aux jeunes joueurs de niveau bantam et plus de poursuivre leur parcours sportif à Prévost, tout en bonifiant les installations pour les ligues adultes. La subvention pourrait couvrir jusqu'à 66 % des coûts, le reste du financement provenant du fonds de parc et de terrains de jeux, auquel pourraient s'ajouter des commandites. Une consultation des associations sportives et des citoyens est prévue si l'aide financière est accordée.

Parallèlement, le projet de la nouvelle bibliothèque entre dans une phase décisive. L'appel d'offres sera lancé sous peu, avec une attribution du contrat attendue au printemps 2026 et un démarrage rapide des travaux. Le chantier a toutefois pris un an de retard en raison de l'étalement des programmes de subvention gouvernementaux.

La séance a aussi permis d'entériner plusieurs dépenses importantes liées à l'entretien du territoire et à l'acquisition d'équipements.

Engagements financiers majeurs

- Approbation de 3 498 675 \$ pour le compte général et

1 814 554 \$ en nouveaux engagements de commande.

- Allocation annuelle récurrente de 50 000 \$ pour la mise à jour des équipements informatiques et du mobilier de bureau.
- Service de la dette : affectation d'une somme de 300 000 \$ provenant du budget 2026.
- Emprunt de 464 000 \$ sur 10 ans pour l'achat d'un camion 12 roues destiné à la Direction des infrastructures.

Infrastructures et imprévus

- Ruisseau Marois et nouvelle rue : une augmentation de contrat de 112 441,36 \$ a été autorisée pour les travaux entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue Principale. Ce dépassement est justifié par l'instabilité du sol ayant causé un glissement de terrain majeur lors de tempêtes de pluie.
- Réserve d'eau potable (Secteur PSL) : frais supplémentaires de 3 249 \$ pour la surveillance des travaux, la durée du chantier étant passée de 12 à 18 mois.
- Droit de préemption : la Ville annonce qu'elle désire assujettir deux lots situés près de l'ancien site de Dynamitage Saint-Pierre (secteur Blastford) à son droit de préemption pour de futurs aménagements d'infrastructures municipales.

Aménagement commercial et zonage

Le conseil a traité des demandes concernant les propriétés du 2799 et 2801, boulevard du Curé-Labelle (secteur A&W et Pizza Salvatore) :

- Dégations mineures : acceptation d'une seconde enseigne attachée au bâtiment et d'un menu de 3,24 m² (supérieur au 1,5 m² permis) pour accommoder le service au volant.
- Précision sur le zonage : la mairie a souligné que la Ville n'a pas le pouvoir de refuser une chaîne de restauration rapide si le zonage permet l'usage « restaurant », répondant ainsi à certaines préoccupations citoyennes sur la « malbouffe ».

Projets culturels et sportifs

- Festival de la BD : une demande de subvention de 25 000 \$ (partenariat 50/50) pour le virage numérique du festival, incluant la création de contenu virtuel et d'expositions numériques.
- Infrastructure sportive : un dépôt d'une demande d'aide financière pour l'agrandissement du terrain de baseball du parc

Val-des-Monts (ou de la rivière du Nord).

Ressources humaines et éthiques

- Code d'éthique (Règlement 866) : adoption officielle du nouveau code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- Embauche de monsieur Pierre Olivier Bourgeois à titre de contremaître permanent des travaux publics.

Périodes de questions

Pour les périodes de questions, le maire a décidé d'accueillir les questions des citoyens en quittant son siège de maire et en s'installant à quelques pieds du micro des citoyens. L'atmosphère ainsi créée est apparue plus conviviale et respectueuse de part et d'autre.

Les deux périodes de questions citoyennes de la séance du conseil municipal de Prévost ont offert un aperçu révélateur des préoccupations locales et des orientations de l'administration. Les échanges ont d'abord porté sur des enjeux de terrain touchant directement la qualité de vie des résidents. La sécurité routière, notamment sur la rue Huot, a suscité des inquiétudes quant au respect de la signalisation temporaire, tandis que les nuisances liées au transport de remblai dans le secteur de la Fondation du Nord ont été dénoncées pour leurs impacts sur le quotidien des citoyens. La protection des milieux humides a également été abordée, mettant en évidence les limites d'intervention de la Ville face aux expertises environnementales privées.

La seconde période de questions s'est concentrée sur des dossiers plus structurants. Le conseil a expliqué sa stratégie de gestion des surplus budgétaires, privilégiant leur affectation à la réduction de la dette afin de contenir la pression fiscale. Les discussions sur le zonage et le développement résidentiel ont rappelé l'importance des mécanismes de consultation publique, particulièrement dans les secteurs sensibles. Les besoins en infrastructures scolaires et sportives, de même que la planification à long terme des équipements municipaux, ont complété les échanges. Dans un climat décrit comme ouvert et direct, le conseil a réaffirmé sa volonté de maintenir un dialogue étroit avec la population.